

118 218 LE NUMERO
Société par actions simplifiée
Au capital de 37.000 euros
Siège social : 14, boulevard de la Madeleine
75008 Paris

R.C.S. Paris 478 343 080

OUB 15357

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 11 JUILLET 2006

L'an deux mille six,

Le 11 juillet, à 10 heures,

la société The Number UK Limited, société de droit anglais, au capital de 30.000.000 £, dont le siège social est situé Sterling House, Malthouse Avenue, Cardiff Gate Business Park, Cardiff CF23 8RD, Pays de Galles, représentée par Monsieur Scott DeNardo,

associé unique,

détenant la totalité des 37.000 actions, d'une valeur nominale de 1 € chacune, composant le capital social de la société 118 218 Le Numéro (la "Société"), société par actions simplifiée au capital de 37.000 €, dont le siège social est 14, boulevard de la Madeleine, 75008 Paris, sur convocation qui lui a été adressée par le Président,

a préalablement exposé ce qui suit :

- les statuts et le texte des résolutions proposées, ont été communiqués à l'associé unique ou le cas échéant, tenus à sa disposition au siège social de la Société, dans les conditions et délais fixés par la loi ;
- la société Ernst & Young Audit, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Cela étant exposé, l'associé unique a pris les décisions suivantes :

- Constatation de la démission du Président ;
- Nomination du nouveau Président ;
- Détermination des pouvoirs et fixation de la rémunération du Président ;

PROCES-VERBAL DE
Commerce de Paris

J R

21 AOUT 2006.

N° DE DÉPOT 70207

SD
13/2

- Constatation de la démission de deux administrateurs ;
- Nomination de deux nouveaux administrateurs ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Sean McDevitt de ses fonctions de Président de la Société avec effet à compter de ce jour.

L'associé unique remercie Monsieur Sean McDevitt pour ses services rendus à la Société.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la Société, de nommer :

Madame Christine Baumeister, de nationalité américaine, née le 12 février 1967 à Media, PA, Etats-Unis, demeurant 19, rue Monsigny, 75002 Paris,

en qualité de Président aux fins de remplacer Monsieur Sean McDevitt, avec effet à compter de ce jour et pour la durée du mandat son prédécesseur restant à courir, i.e. jusqu'à l'issue de la réunion de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Conformément à l'article 13.2 des statuts de la Société, le Président est investi, dans les rapports avec les tiers, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément à l'associé unique.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Madame Christine Baumeister déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction et ne pas exercer plus de mandats sociaux que la loi n'autorise.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique décide que Madame Christine Baumeister ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions de Président.

Toutefois, elle pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte de la démission de Messieurs Chris Moss et Nicholas Hole de leurs mandats d'administrateur de la Société avec effet à compter de ce jour.

L'associé unique remercie Messieurs Chris Moss et Nicholas Hole pour leurs services rendus à la Société.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associé unique prend, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la Société à compter de ce jour, Madame Christine Baumeister, en remplacement de Monsieur Nicholas Hole, et pour la durée du mandat son prédécesseur restant à courir, i.e. jusqu'à l'issue de la réunion de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Madame Christine Baumeister déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction et ne pas exercer plus de mandats sociaux que la loi n'autorise.

SIXIÈME DÉCISION

L'associé unique prend, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer en qualité de ~~personne pouvant engager la société~~ à compter de ce jour, Monsieur Zachary Green, en remplacement de Monsieur Chris Moss, et pour la durée du mandat son prédécesseur restant à courir, i.e. jusqu'à l'issue de la réunion de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Monsieur Zachary Green déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction et ne pas exercer plus de mandats sociaux que la loi n'autorise.

SEPTIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou au Publicateur Légal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

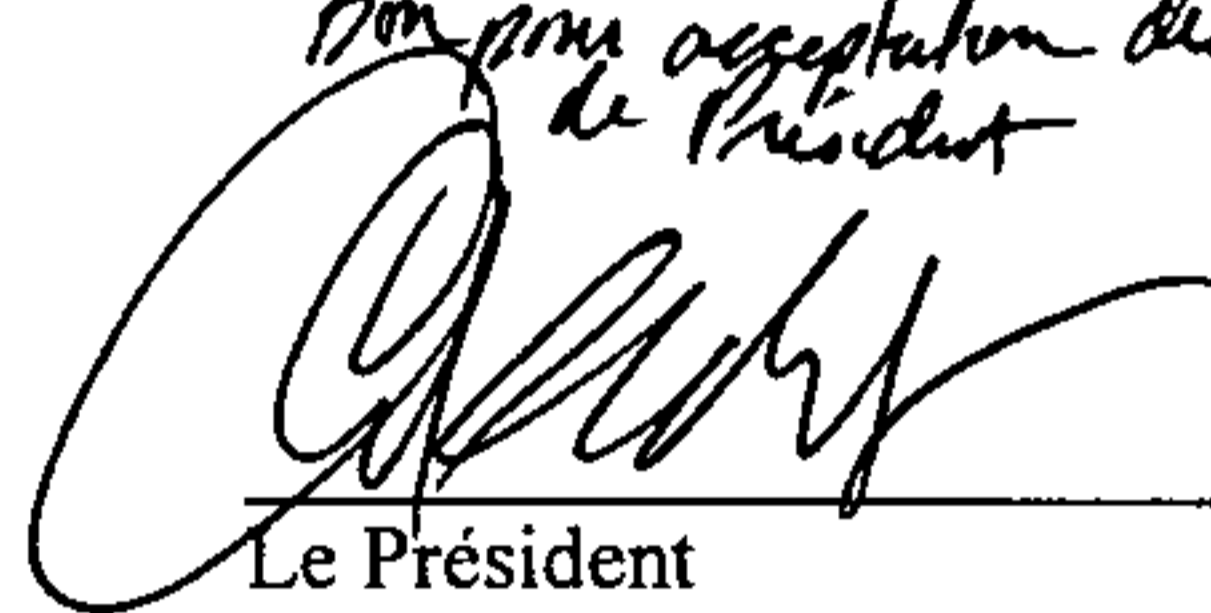
Cette décision est adoptée par l'associé unique.

* * * * *


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique, le Président et les administrateurs, la signature du Président et des administrateurs portant acceptation de leurs fonctions.




L'Associé unique
The Number UK Limited
Représentée M. Scott DeNardo

*Bon pour acceptation des fonctions
de Président*


Le Président
Mme Christine Baumeister¹

*Bon pour acceptation des fonctions
d'administrateur*


Mme Christine Baumeister²

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur


M. Zachary Green³

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite : "Bon pour acceptation des fonctions de Président"

² Faire précéder la signature de la mention manuscrite : "Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur"

³ Faire précéder la signature de la mention manuscrite : "Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur"